



Dégâts des eaux, mon voisin n'est pas assuré

Par **rom95500**, le **30/05/2010** à **16:33**

Bonjour,

Il y a une fuite dans les parties communes de la copropriété, mais celle-ci provient d'un logement loué probablement illégalement car il n'y a ni l'eau courante, ni l'électricité.

J'ai bien peur que le logement en question ne soit pas non plus assuré. En revanche la copropriété est bien assurée.

Pouvez-vous m'éclairer sur les démarches à suivre afin de pouvoir faire réparer les dégâts svp?

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **30/05/2010** à **16:43**

bonjour,
prévenez le syndic qui contactera le propriétaire.
d'où provient la fuite d'eau si l'eau est coupée ?
cordialement

Par **rom95500**, le **30/05/2010** à **18:01**

Merci de votre réponse.

La situation est malheureusement complexe.

Je suppose (fortement) qu'il y a un vasistas de cassé et comme il a plu cette nuit l'eau a du couler dans l'appartement.

Une autre possibilité est que les occupants vident des choses dans leurs evacuations...

Si j'arrive à contacter le propriétaire que faut-il que je fasse, de plus j'imagine que si il est pret à louer un logement sans eau ni électricité il ne sera pas enclin à faire le necessaire pour les reparations.

Merci encore de votre aide

Si ce n'est pas abusé avez vous des adresses où je pourrais me renseigner?

Par **amajuris**, le **30/05/2010 à 18:04**

bonjour,

si c'est une copropriété il y a un syndic.

il existe des ADIL dans les départements qui renseignent sur ce type de problèmes.

cordialement